

se poser un certain nombre de questions pertinentes. Les fabricants, les grossistes, les distributeurs et les détaillants transmettront-ils au consommateur les économies de taxe réalisées par le remplacement de la TVF par la TPS? Ces économies potentielles seront-elles difficiles à cerner? A quelles répercussions sur les prix doit-on s'attendre dans divers secteurs économiques? Quelle devrait être l'incidence globale directe sur les prix du changement fiscal? Quelle serait la réaction des syndicats à l'augmentation prévue des prix? Si les syndicats réussissent à obtenir des augmentations de salaires appréciables à la suite de répercussions initiales sur les prix de la nouvelle taxe, comment les autorités monétaires pourront-elles réagir?

Il était également important pour l'étude du Comité de déterminer le rôle approprié que pourrait jouer le gouvernement pour s'assurer que les économies réalisées grâce au changement fiscal seront intégralement répercutées sur le consommateur. Le Comité désirait mesurer avec précision les difficultés que pourrait rencontrer l'organisme de surveillance des prix envisagés, le Bureau d'information aux consommateurs sur la TPS, dans la quête d'informations précises sur les prix et la surveillance de la politique de fixation des prix des sociétés. Il se devait également de réfléchir sur les pouvoirs qu'il convient d'accorder à l'organisme pour mener à bien son mandat. En particulier, est-il pertinent de conférer au Bureau d'information aux consommateurs le pouvoir d'interdire les augmentations de prix injustifiées ou doit-on limiter son rôle à la prestation aux consommateurs d'informations pertinentes concernant l'orientation prévue des prix à la consommation dans les différents secteurs de l'économie?

Le Comité a entendu les témoignages de 57 témoins (voir à l'Annexe I la liste complète). Il a demandé aux associations commerciales et industrielles de s'engager, de même que leurs membres, à faire bénéficier directement les consommateurs de toute économie de taxe résultant du changement du régime fiscal. Il a interrogé les syndicats pour savoir si l'on devait s'attendre à des exigences salariales fondées sur la seule crainte que le changement du régime fiscal favoriserait l'inflation. Il a demandé à des économistes et à des fiscalistes leur opinion concernant les répercussions macroéconomiques de l'adoption de la TPS, les effets directs sur les prix dans les divers secteurs économiques et les difficultés particulières engendrées par la transition. Le Gouverneur de la Banque du Canada a été invité à discuter de la politique monétaire qu'il envisageait pour contrer les pressions inflationnistes découlant de la TPS. Des associations de consommateurs et des spécialistes ont été appelés pour parler des préoccupations des consommateurs. Dans pratiquement tous les cas, le Comité a demandé aux témoins leur opinion sur les avantages du Bureau d'information aux consommateurs envisagé.

Notre rapport est divisé en deux parties. La première partie examine les effets attendus sur les prix de l'adoption de la TPS, les problèmes qui surviennent lorsqu'on essaie